



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE E-FACTURE

La société EDSB, met à la disposition de sa clientèle un service de mise à disposition de factures par Internet (ci-après le Service).

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir le contenu et les conditions d'accès et de fonctionnement du Service.

1 - ADHESION AU SERVICE « E-FACTURE »

- Le Service « e-facture » est accessible aux Clients d'EDSB.
- L'inscription au service « e-facture » n'est possible que si le Client a souscrit au prélèvement de ses factures, que le prélèvement soit effectué à la date d'échéance des factures, ou mensuellement.
- La souscription au service « e-facture » s'effectue en ligne sur www.edsb.fr, après avoir créé un compte client sur l'Agence en ligne.
- L'inscription au service s'effectue en ligne sur l'onglet SERVICE / COMPTE ABONNÉ / FACTURE ÉLECTRONIQUE. L'acceptation des conditions générales d'utilisation finalisera votre inscription au service.

2 - PREMIERE ACTIVATION ET DUREE DU SERVICE – FIN DU CONTRAT

- La première mise à disposition de la facture en ligne ne sera effectuée qu'à la prochaine date habituelle d'édition de celle-ci, sous réserve que la demande d'adhésion au Service suivant le descriptif ci-dessus intervienne au minimum deux jours ouvrés avant cette date.
- Le Service est conclu pour une durée indéterminée.
- L'adhésion au service « e-facture » peut être résiliée par le Client à tout moment.
- En cas de changement d'adresse e-mail, il appartient au Client de le modifier sur son espace en ligne afin de recevoir les mails de notification.
- La résiliation par le Client du prélèvement de ses factures entraîne de fait l'annulation de la souscription au service « e-facture ».
- En cas d'annulation de la souscription au service « e-facture », le Client recevra sa prochaine facture sur support papier par courrier postal. Si le délai entre l'annulation de la souscription au service « e-facture » et la facturation est trop court, le Client recevra une dernière facture électronique.

3 - DESCRIPTION DU SERVICE « E-FACTURE »

EDSB met à disposition de ses clients qui auront souscrit au service « e-facture » les factures de leur contrat d'électricité sous format électronique. Les factures sous format électronique sont accessibles sur leur espace en ligne sécurisé.

- Les factures sous format électronique remplacent les factures sur support papier, envoyées par courrier postal.
- Les factures sur internet sont mises à disposition au même rythme que les factures adressées par courrier postal.
- Un courrier électronique adressé à l'adresse e-mail indiquée par le Client lors de son inscription au service « e-facture » informe celui-ci de la mise à disposition de chaque nouvelle facture.
- Chaque facture électronique demeure accessible au Client pendant une durée de 3 ans, à la condition que le compte du Client demeure actif.
- En cas de résiliation du compte, le compte client restera accessible pendant une durée de trois mois. Il appartiendra alors au Client, s'il souhaite conserver ses factures, de les télécharger ou de les imprimer.

4 - CONDITIONS TARIFAIRES DE SOUSCRIPTION AU SERVICE « E-FACTURE »

La souscription et l'usage du service « e-facture » est gratuit (hors coût de la connexion Internet qui est à la charge du Client).

5 - STATUT DE LA FACTURE SUR INTERNET

- L'« e-facture » est le document légal justificatif de l'appel à paiement émis par EDSB, au même titre que la facture papier.
- Le Client peut imprimer sa facture à partir du fichier PDF sur son imprimante personnelle. Cette impression n'est pas opposable juridiquement et ne peut constituer un justificatif fiscal. En cas de besoin, EDSB peut fournir un duplicata papier de la facture selon les conditions prévues au catalogue des prestations (service payant).